

DELIBERATION 2025-08 - Vote Budget Primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Quatorze Avril à ARUDY
Le conseil d'administration du CIAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses
séances,
Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

2IEME CONVOCATION

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BLANCHET Anne, Elue ; AUSSANT Claude, Elu ;
BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ; BERGES Marie-Françoise,
Représentante association insertion et lutte contre les exclusions ; BELLOCQ Chantal,
Représentante association personnes âgées.

EXCUSÉS : DESSEIN Michaël, Elu ; PARGARDE Didier, Représentant association personnes
handicapées.

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2025 DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ET DE SON BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT
A DOMCILE » (SAAD)**

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif principal
(BP) pour l'exercice 2025 du CIAS et le budget annexe du SAAD.

Le budget du CIAS est régit par la nomenclature comptable M57. La date limite de droit
commun pour le vote du budget est le 15 avril. Il est proposé au Conseil d'Administration
d'approuver le budget primitif 2025 du CIAS se présentant comme suit :

BP CIAS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	479 634.47 €	479 634.47 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	103 525,00 €	103 525,00 €

.....

Le SAAD, géré par le CIAS de la Vallée d’Ossau, relève des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), régi par la loi du 2 janvier 2002. Le budget du SAAD est régi par la nomenclature comptable M22.

Pour rappel, le CPOM définit des engagements réciproques entre le Département et le SAAD, gages de qualité de service et d’amélioration du service rendu. Le CPOM signé entre les deux parties précise également les modalités financières, notamment le calcul du tarif horaire et son évolution sur la période du CPOM. Au-delà de la tarification du Conseil Départemental, le SAAD est également conventionné avec des caisses de retraites et des mutuelles qui financent également des plans d’aide (CARSAT, MSA, etc.). **Le budget annexe du SAAD pour 2025 est donc le suivant :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
Gr1 : dépenses afférentes à l’exploitation courante	129 617,50 €	Gr1 : produits de la tarification	1 603 297,45 €
Gr2 : dépenses afférentes au personnel	1 781 500,00 €	Gr2 : autres produits relatifs à l’exploitation	304 757,47 €
Gr3 : dépenses afférentes à la structure	80 466,71 €	Gr3 : produits financiers et autres	225,41 €
		002: report excédent	83 303,88 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant
Emploi - matériel informatique	11 231,00 €	Ressources	11 231,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	3 297,45 €	1068 : Réserve	3 297,45 €

Le rapport entendu,

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré - à l’unanimité des membres présents
- « Pour » : 6 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du CIAS de la Vallée d’Ossau et le budget annexe du SAAD du CIAS de la Vallée d’Ossau,

Jean-Paul CASAUBON,

Président de la CCVO,

Président du CIAS de la Vallée d’Ossau

